

APRÈS ART. PREMIER

N° AC59

## ASSEMBLÉE NATIONALE

---

REFORCER LE PARCOURS INCLUSIF DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP -  
(N° 439)

N° AC59

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Portier

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.